



Forfend® 360

Dés herbant total foliaire systémique
non sélectif homologation DT-PJT

AMM n°2200754

Réf I035

PROPRETÉ & HYGIÈNE | ESPACES VERTS

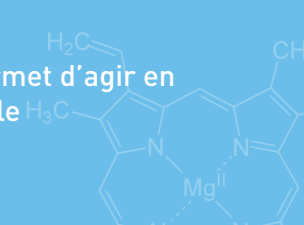


Utilisation avec le Cerfiphyto

Action : DÉSHERBER

Points forts

- Sa substance active (le glyphosate), fait preuve d'une efficacité remarquable sur la plupart des mauvaises herbes levées
- Son action systémique lui permet d'agir en profondeur et de façon durable
- Homologué DT-PJT



Caractéristiques

- A.M.M. n° 2200754 détenu par SYNGENTA France SA
- Composition : 360 g/l Glyphosate sous forme de sel de potassium.

Utilisation

FORFEND® 360 est absorbé par les parties vertes (tiges et feuilles) des plantes touchées. Son action systémique lui permet d'agir en profondeur et de façon durable jusqu'aux organes de croissance (bourgeons, racines, rhizomes, bulbes, pivots) qui sont détruits. Un jaunissement puis un brunissement apparaissent avant le dessèchement et la nécrose totale des plantes traitées. Ces symptômes sont visibles plus ou moins rapidement en fonction de la période d'utilisation et des conditions climatiques.

	PRODUIT CLASSIQUE	FORFEND® 360
1 Coupe d'une feuille après traitement :	<p>Cuticule dégradée, stress mécanique, système réduite.</p>	<p>Cuticule préservée, pénétration douce, pénétration en profondeur, système optimisée.</p>
2 La migration du produit dans les racines :	<p>Peu de produit au niveau des racines.</p>	<p>Le produit migre en profondeur jusqu'aux racines.</p>
3 La repousse :	<p>Destruction des feuilles mais des repousses sont possibles à partir du système racinaire.</p>	<p>DESTRUCTION TOTALE du système racinaire, PAS DE REPOUSSE et ACTION DURABLE.</p>

Période d'utilisation

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Période possible

Période optimum



Forfend®

Dés herbant total foliaire systémique non sélectif homologation DT-PJT

AMM n°2200754

360

Réf I035

PROPRETÉ & HYGIÈNE | ESPACES VERTS

Usages et homologations

Usages généraux	Cibles	Doses/ha	ZNT ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> ○ Dés herbage PJT. ○ Dés herbage total (DT) "sites industriels et autres infrastructures". ○ Dés herbage voies ferrées. ○ Traitement dirigé au pied des arbres et arbustes (zone perméable). 	Annuelles	5 l/ha	5m
	Bisannuelles	5 l/ha	5m
	Vivaces (traitement par tâches*)	8 l/ha	5m

Usages en forêts	Cibles	Doses/ha	ZNT ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> ○ Dés herbage de préparation avant une plantation ou un semis. ○ Dégagement durant la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts à l'exception de cet usage. 	Graminées annuelles	3 l/ha	5m
	Dicotylédones annuelles, bisannuelles et vivaces pour dégagement par traitement en tâches*	6 l/ha	5m
	Vivaces (uniquement pour le dés herbage par traitement en tâches*)	8 l/ha	5m

Usages en pépinières	Cibles	Doses/ha	ZNT ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> ○ Arbres arbustes (pépinières pleine terre et plantation pleine terre). ○ Rosiers (pleine terre). 	Graminées annuelles	3 l/ha	5m
	Dicotylédones annuelles, bisannuelles	5 l/ha	5m
	Vivaces (traitement en tâches*)	8 l/ha	5m

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

* En traitement localisé par tâches (selon arrêté). Respecter les doses maximales annuelles mentionnées à l'avis du J.O. du 8 octobre 2004.

Respecter la Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 et l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

MAUVAISES HERBES	
<ul style="list-style-type: none"> • Efficace sur la plupart des espèces semi-ligneuses (clématites, ronces...) et ligneuses appliquées en période de sève descendante (automne). • Efficace sur la majorité des plantes indésirables les plus fréquentes 	Amarante, Carotte, Dactyle, Géranium h., Robert, Ray Grass, Sénéçon, Avoine à chapelet, Chardons, Crépis, Érigéron, Fétuque, Géranium disséqué, Géranium mou, Houlque, Laiteron, Lotier, Matricaire, Mauve, Picris, Plantain, Prêles, Rumex, Vesce, Céraïste, Euphorbe, Gaudinia, Koelaria, Mouron, Pâturin, Porcelle, Trèfle, Véronique, Chicorée, Chiendent rampant, Épilobe, Genêt à balais, Luzerne lupuline, Ronce (automne)

Sécurité et précaution

- Utiliser FORFEND® 360 avec des volumes d'eau compris entre 100 et 300 L/ha.
- Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée.
- Exclure les périodes de gel.
- Températures comprises entre 8 et 25 °C durant l'application
- Il n'est pas recommandé d'effectuer le traitement s'il y a risque de pluie dans les 6 heures suivant l'application, l'idéal étant un délai sans pluie de 24 heures.
- Utiliser un cache pour éviter les projections sur les plantes à conserver.
- Ne traiter que les plantes à détruire. Toute partie verte touchée peut entraîner de la phytotoxicité ou la destruction totale du végétal.
- Avant toute utilisation se référer à l'étiquette du produit.

Produits associés



Savon noir liquide
Réf H189

Agent mouillant facilitant l'application et améliorant l'efficacité du dés herbant. A utiliser avec une dilution de 3L pour 1000L de solution.

Les informations de ce document sont fournies par SODECO pour permettre une utilisation optimale des produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.